

PROJET STRATEGIQUE AGRICOLE ET DE DEVELOPPEMENT RURAL

Valence Drôme Ardèche Centre (07 - 26)



**AVENANT N°2
A LA CONVENTION D'OBJECTIFS**

24 février 2011 - 29 novembre 2012

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération n°05.05.591 du Conseil régional du 21 juillet 2005 adoptant le plan régional pour l'agriculture et le développement rural,
- VU la délibération n°05.05.596 du Conseil régional du 21 juillet 2005 adoptant les critères d'intervention de la Région en faveur de projet stratégique agricole et de développement rural à l'échelle des territoires, modifiée par la délibération n°10.05.696 de la commission permanente du Conseil régional du **15 décembre 2010**,
- VU le budget de la Région Rhône-Alpes,
- VU l'audition du territoire en date du 19 décembre 2007 en comité de suivi du Plan Régional pour l'Agriculture et le Développement Rural
- VU la délibération n° 08.05.XXX de la commission permanente du Conseil régional du 10 avril 2008, approuvant le projet stratégique agricole et de développement rural de Valence Drôme Ardèche Centre,
- VU la délibération du **Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux** en date du 30 septembre 2010 relatif au projet d'avenant du PSADER Valence Drôme Ardèche Centre,
- VU la délibération n° 11.07.XXX de la commission permanente du Conseil régional du 24 février 2011, approuvant l'avenant au contrat de développement durable de Rhône-Alpes de Valence Drôme Ardèche Centre
- VU la délibération n°11.05.XX de la commission permanente du conseil régional du 24 février 2011, adoptant l'avenant n°2 au projet stratégique agricole et de développement rural de Valence Drôme Ardèche Centre,

Entre

La Région Rhône-Alpes, représentée par le Président du Conseil régional, habilité à signer la présente convention par délibération de la commission permanente du Conseil régional n°11.05.XXX du **24 février 2011**,

D'une part,

Et

Le Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux (Ci-après désigné le syndicat mixte), représenté par son Président, habilité à signer la présente convention,

D'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

**AVENANT 3 AU PROJET STRATEGIQUE POUR L'AGRICULTURE ET LE
DEVELOPPEMENT RURAL DE VALENCE DROME ARDECHE CENTRE (07 -
26)**

ARTICLE I - EXPOSE DES MOTIFS

Le PSADER du Valence Drôme Ardèche Centre a été validé le 10 avril 2008 et prend fin au 29 novembre 2012. A mi-parcours, le territoire a donc effectué un bilan et s'est engagé dans une démarche d'avenant de l'ensemble de son CDRA – PSADER afin d'adapter son programme d'action aussi bien techniquement que financièrement.

Les modifications proposées se répartissent comme suit :

ARTICLE II - CONTENU DU PROGRAMME PSADER

L'action 62 est créée

Les actions n°50, 51, 53, 54, 55, 56, 58 sont modifiées.

Les actions n°52 et 57 sont supprimées.

Les actions 59, 60 et 61 ne sont pas modifiées

L'ensemble des modifications apparaissent dans le nouveau programme d'actions du PSADER en annexe 1 du présent avenant

ARTICLE III MOYENS FINANCIERS

Lors de l'approbation du PSADER en avril 2008, la convention spécifiait que le territoire ne mobilisait pas toute l'enveloppe PSADER qui lui avait été accordée, et qu'il aurait la possibilité de mobiliser cette part restante à affecter, soit 62 630 €, lors d'un avenant, ainsi que 2 020 € au titre de l'enveloppe du CDRA.

Dans le cadre du présent avenant ces parts restantes à affecter sont donc mobilisées. De plus 50 046 € supplémentaires sont basculés à partir du CDRA sur les actions agricole – développement rural du PSADER.

L'article III de la convention est donc modifier comme suit : « Pour aider la structure porteuse du PSADER à mettre en oeuvre le programme d'actions du PSADER, la Région apporte une participation financière d'un montant global maximum de 855 046 € (taux moyen de 36,5 % au regard des dépenses éligibles) pour la durée du PSADER, sous réserve d'inscription de crédits suffisants aux budgets des exercices concernés »

ARTICLE IV – DUREE

Le présent avenant prend effet à la date de décision de la commission permanente du Conseil régional approuvant son contenu, soit le 24 février 2011.

ARTICLE V – AUTRES ARTICLES

Tous les articles de la convention initiale, autres que ceux cités dans le présent avenant, demeurent inchangés.

.

Fait à , le

Le Président du Syndicat Mixte
Eyrieux Ouvèze Vernoux

Le Président du Conseil régional
Rhône-Alpes

ANNEXE 1 :

CONTENU DU PROGRAMME D' ACTIONS DU PSADER DE VALENCE
DROME ARDECHE CENTRE

Fiche action	50	Soutenir les démarches de valorisation locale des produits du territoire
Dispositif		PSADER volet CDRA
Contrat	CD6E	Valence Drôme Ardèche Centre
Axe	A1	Emploi durable-Attractivité-Compétitivité
Objectif	05	Agriculture et développement rural

Contexte :

Le territoire est caractérisé par une grande diversité de productions agricoles. Toutefois, une grande partie des productions sont transportées et transformées en dehors du territoire, privant ainsi les producteurs d'une valeur ajoutée essentielle pour le maintien de l'agriculture sur VALDAC. Dans un contexte de déprise agricole d'un côté et de pression foncière de l'autre, il est nécessaire de soutenir les actions qui permettent la fixation locale de la valeur ajoutée. Des liens sont ainsi créés entre les producteurs eux-mêmes et entre les producteurs-transformateurs et les consommateurs.

Modifications introduites au titre de l'avenant :

Opération atelier collectif : + 30 000€ de subvention
 Nouvelle opération étude stratégique : + 27 440 € de subvention
 Ouverture de la maîtrise d'ouvrage aux consulaires

Description :

Le développement et la pérennité des filières locales passent par un appui à leur structuration et un soutien à leurs besoins d'investissements. La transformation collective et locale doit être favorisée.

Les dépenses subventionnables seront de l'investissement pour l'équipement d'ateliers de transformation collectifs (gros œuvre, travaux intérieurs, matériels de découpe et de transformation, stockage froid). Par soucis de maillage du territoire et de complémentarité, la pertinence de la situation géographique et de l'orientation de la production devra être prouvée. Une analyse des débouchés et du mode de commercialisation devra également être fournie.

Les projets d'investissement seront prioritairement orientés vers la ligne de droit commun de la Région Rhône-Alpes intitulée : "Aides aux ateliers collectifs de transformation et aux projets amont-aval industries agroalimentaires". Un cofinancement du projet par la ligne 123-A du FEADER sera automatiquement étudié.

En cas de projet en "bordure" du territoire VALDAC, un partenariat avec le ou les territoire(s) limitrophe(s) sera établi, ainsi qu'une analyse de cofinancement.

Dans un contexte d'incertitude sur certaines filières et de disparitions effectives ou à court terme d'outils de valorisation locale des productions, le territoire VALDAC souhaite réaliser des études stratégiques sur les questions notamment de collecte laitière et de structures d'abattage d'animaux. L'objectif de ces études est d'identifier les pistes d'actions pour permettre de maintenir ces filières sur le territoire.

Le territoire souhaite aussi favoriser l'organisation collective de logistique, notamment dans le contexte d'éloignement des structures d'abattage pour le transport d'animaux vivants et des carcasses.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

le territoire VALDAC

Bénéficiaire : collectivités locales, associations, groupements de producteurs, consulaires

Responsable local du projet : chargé de mission PSADER

Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux, chateau du bousquet 07 800 Saint Laurent du Pape, 04 75 60 96 08,

psader.valdac@orange.fr

Partenaires associés :**Plan de financement prévisionnel (€):**

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Soutenir les démarches de valorisation locale des produits du territoire	INV	570.000	570.000	
Etudes stratégiques	FCT	54.880	54.880	
Total des dépenses	INV	570.000	570.000	
Total des dépenses	FCT	54.880	54.880	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		624.880	197.440	32%
Total des subventions			197.440	
Auto-financement			427.440	68%
Total des recettes			624.880	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 91%**Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :**

Durée du PSADER

Suivi et évaluation :**Observations :**

Partenaires :

Collectivités locales, structures professionnelles agricoles, PNR des Monts d'Ardèche, chambres consulaires, sites de proximité, groupements de producteurs, territoires limitrophes

Liens avec le PNR des Monts d'Ardèche :

Le PNR suit techniquement les projets de création d'ateliers collectifs de transformation. La ligne directrice des actions du PNR des Monts d'Ardèche (maîtrise d'ouvrage Parc) et la hauteur des investissements limitent l'implication du PNR à du soutien en ingénierie auprès des porteurs de projets. Le Parc sera néanmoins informé de l'avancée des projets relatifs aux démarches de valorisation locales des produits sur le territoire commun.

Le PNR fera profiter le territoire VALDAC de son expérience sur la filière châtaigne et sur les filières spécifiques comme l'agriculture biologique, ainsi que sur les questions d'abattage (dans le cadre de l'AOC Fin gras du Mézenc).

Indicateurs de résultats :

Objectif de création de 3 ateliers collectifs de transformation, nombre de producteurs concernés, chiffres d'affaires des ateliers, taux d'utilisation des ateliers ...

Fiche action	51	Encourager les approvisionnements locaux et les circuits courts
Dispositif		PSADER volet CDRA
Contrat	CD6E	Valence Drôme Ardèche Centre
Axe	A1	Emploi durable-Attractivité-Compétitivité
Objectif	05	Agriculture et développement rural

Contexte :

En assurant une partie de l'écoulement des productions locales et en évitant les entreprises intermédiaires, les producteurs ont un meilleur retour de plus-value et les consommateurs agissent pour le maintien de l'agriculture locale. Le territoire a la très grande opportunité de couvrir deux bassins de population d'importance : Valence et Privas. Ces opportunités de contacts entre les producteurs et les consommateurs permettront aussi de mieux se connaître et de se comprendre.

Modifications introduites au titre de l'avenant :

Investissement PVC et comm : + 10 000

Appel à projets : + 28 156€ de subvention

Maitrise d'ouvrage ouverte aux consulaires

Description :

Opération 51.1 :

Soutien à la mise en place de points de vente collectifs. Les points de vente collectifs constitueront des vitrines de productions du territoire qui permettront la vente de productions locales de qualité aux habitants du territoire. Ils contribueront également à créer une solidarité ville-campagne et constitueront des lieux d'échanges entre producteurs et consommateurs. Objectif : 2 à 3 PVC en supplément des 2 déjà présents sur le territoire, ainsi que des travaux de rénovation ou aménagement des points de ventes collectifs déjà en place. Communication sur les productions locales (financement de stands, conception de communication, signalétique pérenne)

Opération 51.2 :

Lancement d'un appel à projet pour une aide au fonctionnement des porteurs de projet retenus. Les projets seront de l'étude de l'animation de l'ingénierie dans le cadre des circuits courts. Exemples de projets susceptibles d'être aidés : développement d'évènements de type foires (aide sur trois ans maximum), marchés à la ferme (aide sur trois ans maximum), études et ingénierie, développement d'AMAP, mise en place de contrat d'approvisionnement ...

En cas de projet en "bordure" du territoire VALDAC, un partenariat avec le ou les territoire(s) limitrophe(s) sera établi, ainsi qu'une analyse de cofinancement.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

territoire VALDAC

Bénéficiaire : collectivités locales, associations, groupement de producteurs, consulaires

Responsable local du projet : chargé de mission PSADER

Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux, château du bousquet 07 800 Saint Laurent du Pape, 04 75 60 96 08, psader.valdac@orange.fr

Partenaires associés :

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Points de vente collectifs et communications pérennes	INV	333.333	333.333	
Appel à projets	FCT	204.190	204.190	
Total des dépenses	INV	333.333	333.333	
Total des dépenses	FCT	204.190	204.190	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		537.523	181.676	34%
Total des subventions			181.676	
Auto-financement			355.847	66%
Total des recettes			537.523	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 62%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :

Durée du PSADER

Suivi et évaluation :

Observations :

Partenaires

Centre de développement de l'agroalimentaire, Agribio Drôme et Agribio Ardèche, PNR des Monts d'Ardèche, consulaires, associations de producteurs, associations de développement agricole, territoires limitrophes...

Liens avec le PNR des Monts d'Ardèche

Les actions de valorisation locales des produits sont intégrées dans les plans d'actions annuels du PNR (pas dans le PSADER des Monts d'Ardèche). Les productions emblématiques (châtaignes, miels, pommes de terre de l'Eyrieux, myrtilles, Picodon, Fin Gras du Mézenc, Chatus...) font l'objet d'un accompagnement ou suivi par le Parc et notamment par l'outil Marque Parc.

Indicateurs de résultats :

Fréquentation par les producteurs et les consommateurs des évènements aidés, nombre de filières d'approvisionnement mises en place, nombre et répartition des outils de commercialisation...

Fiche action	52	Maintenir et développer les structures d'abattage et de découpe sur le territoire
Dispositif		PSADER volet CDRA
Contrat	CD6E	Valence Drôme Ardèche Centre
Axe	A1	Emploi durable-Attractivité-Compétitivité
Objectif	O5	Agriculture et développement rural

Contexte :

Le territoire compte deux abattoirs locaux régionaux contraints d'investir pour répondre aux nouvelles exigences de la commission européenne de 2007. Les travaux nécessaires sont bien au delà des moyens financiers de ces deux structures.

L'abattoir de Lamastre a été fermé en octobre 2007.

Ces outils locaux permettent à beaucoup d'exploitations agricoles de subsister, et donc sont reliés à l'entretien de l'espace par les activités d'élevage. Leurs activités créent des emplois directs, indirects et confortent d'autres activités (boucheries). Ils permettent de fixer de la valeur ajoutée sur le territoire.

Modifications introduites au titre de l'avenant :

action supprimée

Description :

Pour maintenir l'atelier de découpe de Lamastre, il est nécessaire de soutenir l'achat de chambres froides et de matériels. Les dépenses nécessaires n'étant pas fixées lors de la formulation de ce programme d'action, cette opération sera soumise à un règlement d'attribution.

En parallèle, des études doivent être faites le plus rapidement possible pour établir la faisabilité et les caractéristiques d'une nouvelle structure d'abattage sur le plateau Lamastre-Vernoux. (tonnage nécessaire, localisation, raisonnement des transports, création d'une filière de l'abattage à la transformation et la vente directe ...)

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Bénéficiaire : Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche

Responsable local du projet : Chargé de mission PSADER

Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux, château du bousquet 07 800 Saint Laurent du Pape, 04 75 60 96 08, psader.valdac@orange.fr

Partenaires associés : Conseils Généraux, DDAF, chambres d'agriculture

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Atelier de découpe de Lamastre	INV	0	0	
Total des dépenses	INV	0	0	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		0	0	0%
Total des subventions			0	
Auto-financement			0	
Total des recettes			0	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement :**Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :**

Durée du PSADER

Suivi et évaluation :

Maintien des activités d'élevages et des filières courtes, maintien voire augmentation des tonnages

Observations :

Fiche action	53	Accompagner le développement de la filière bois
Dispositif		PSADER volet CDRA
Contrat	CD6E	Valence Drôme Ardèche Centre
Axe	A1	Emploi durable-Attractivité-Compétitivité
Objectif	05	Agriculture et développement rural

Contexte :

L'étendue de la forêt et son évolution naturelle galopante concerne tous les acteurs locaux en termes d'activité économique, de qualité des paysages, de maintien de l'agriculture et de réduction des risques d'incendies. Afin d'impulser une gestion rationnelle de la forêt, il est crucial de créer des liens entre les acteurs des filières bois (en lien avec la fiche action 59 : culture forestière).

Modifications introduites au titre de l'avenant :

Opération sur investissement : baisse de l'enveloppe de -28 000€

Opération sur fonctionnement : augmentation de l'enveloppe de 14 080€

Description :

La forêt sur le territoire est très hétérogène, il manque aux professionnels un repérage des zones forestières selon la quantité et la qualité de la ressource, ainsi que la facilité de mobilisation des bois. Une première action sera donc la réalisation d'une étude et d'une cartographie de la ressource bois sur une zone délimitée en commun entre les partenaires (choix selon l'importance de la forêt, la situation d'entreprises de première transformation, ...) Si l'outil est performant, cette méthodologie pourrait être développée sur un autre secteur du territoire. Phase 1 : la zone d'étude pressentie concerne les Boutières.

Cette cartographie s'appuiera sur un SIG existant et permettra de définir des entrées multicritères, de croiser des éléments pédologiques, économiques, les acteurs locaux, les essences forestières, etc... Cet outil d'aide à la décision pour les élus et professionnels constituera un préambule à la mise en place d'un observatoire de la filière bois. Suite aux résultats, l'action pourra être suivie d'investissements.

Le territoire souhaite soutenir les opérations qui confortent l'activité forestière : gestion forestière, regroupement des ETF, création de micro-filières, accueil de public en forêt et actions pédagogiques.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

territoire VALDAC

Bénéficiaire : CRPF, collectivités locales, associations, syndicats professionnels

Responsable local du projet : Chargé de mission PSADER

Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux, chateau du bousquet 07 800 Saint Laurent du Pape, 04 75 60 96 08, psader.valdac@orange.fr

Partenaires associés :

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Investissements collectifs	INV	66.667	66.667	
Études et animations	FCT	58.160	58.160	
Total des dépenses	INV	66.667	66.667	
Total des dépenses	FCT	58.160	58.160	

Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		124.827	49.080	39%
Total des subventions			49.080	
Auto-financement			75.747	61%
Total des recettes			124.827	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 53%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :

Durée du PSADER

Suivi et évaluation :

Observations :

Partenaires

CRPF, ONF, Fibois 26/07, PNR des Monts d'Ardèche, Polenergie, Conseil général d'Ardèche, associations de sylviculteurs, chambres d'agriculture, territoires limitrophes

Liens avec le PNR des Monts d'Ardèche

La forêt du territoire VALDAC se retrouve en majeure partie sur le territoire commun avec le PNR. Les actions relatives à la forêt seront menées en étroite liaison avec le PNR des Monts d'Ardèche. Le PNR a déjà réalisé deux actions du même ordre (en lien avec ONF et CRPF) : un schéma de mobilisation des bois sur la haute vallée de l'Ardèche et l'étude de la ressource bois de châtaigniers à l'échelle du Parc. Des expérimentations faites par le PNR (débardage à cheval, entretien des forêts pour le développement de myrtilliers...) pourront être diffusées sur le territoire VALDAC hors PNR.

Indicateurs de résultats

Performance de l'outil cartographique et préconisations qui en découlent, développement des volumes de bois mobilisés, transformés, développement de la filière bois ...

Fiche action	54	Soutenir la création de nouvelles filières, la diversification vers des activités de services et l'agritourisme
Dispositif		PSADER volet CDRA
Contrat	CD6E	Valence Drôme Ardèche Centre
Axe	A1	Emploi durable-Attractivité-Compétitivité
Objectif	O5	Agriculture et développement rural

Contexte :

L'agriculture contribue de manière forte à la fonction de production et à la gestion de l'espace sur le territoire. Pour maintenir leurs activités, certaines exploitations souhaitent se diversifier vers l'agritourisme et des activités de services. Ces nouvelles orientations constituent une opportunité pour certaines exploitations agricoles en terme économique mais aussi pour les collectivités du territoire. Le territoire a besoin de davantage de références sur ces thématiques afin de mieux guider ces diversifications.

De même, il apparaît des filières nouvelles en France et ailleurs dans le monde, dont la mise en place nécessite un soutien. Ces filières sont par exemple le bois énergie, le bois raméal fragmenté, les productions pour l'éco-construction (laine, chanvre...), la gestion "agricole" de déchets (compostage, biogaz), l'accueil social dans les fermes ...

Modifications introduites au titre de l'avenant :

Elargissement du contenu de la fiche action sur les nouvelles filières
 Refonte en une seule opération
 Augmentation de l'enveloppe + 24 474€

Description :

Dans le programme d'actions PSADER initial, il était prévu de mener 3 opérations : une étude action sur l'accueil de personnes âgées dans les exploitations, une étude sur les potentiels des agriculteurs locaux à se diversifier vers les nouveaux services et un état des lieux de l'agritourisme sur le territoire VALDAC. Seule cette dernière opération a été réalisée. Les deux premières opérations sont reprises dans un thème plus large afin de pouvoir soutenir d'autres projets émergents.

Ce soutien concernera les phases d'étude d'opportunité, de faisabilité et de travaux d'animation pour l'émergence de ces nouvelles filières.

En termes d'agritourisme, le territoire VALDAC pourra soutenir des opérations collectives comme de la mise en réseau et de la communication collective.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

territoire VALDAC

Bénéficiaire : SMEOV pour VALDAC

Responsable local du projet : Chargé de mission PSADER

Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux, chateau du bousquet 07 800 Saint Laurent du Pape, 04 75 60 96 08, psader.valdac@orange.fr

Partenaires associés :

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Etude, animation et ingénierie	FCT	66.948	66.948	
Etude agritourisme	FCT	3.000	3.000	
Total des dépenses	FCT	69.948	69.948	

Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		69.948	34.974	50%
Total des subventions			34.974	
Auto-financement			34.974	50%
Total des recettes			69.948	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :

durée du contrat

Suivi et évaluation :

Observations :

Partenaires

Chambres d'agriculture, PNR des Monts d'Ardèche, sites de proximités, associations, collectivités locales, territoires limitrophes.

Les opérations sur l'agritourisme se feront en lien avec le volet tourisme du CDRA

Liens avec le PNR des Monts d'Ardèche

Le PNR suivra les opérations. Le programme LEADER du PNR pourra être mobilisé notamment en amont, sur les études de faisabilité.

Indicateurs de résultats

Rendu des études, meilleure connaissance des activités agritouristiques et de services, plan d'actions définis ...

Fiche action	55	Faciliter l'accès aux outils de production
Dispositif		PSADER volet CDRA
Contrat	CD6E	Valence Drôme Ardèche Centre
Axe	A1	Emploi durable-Attractivité-Compétitivité
Objectif	05	Agriculture et développement rural

Contexte :

De nombreux exploitants agricoles atteignent ou vont atteindre l'âge de la retraite. Les reprises dans le cadre familial nécessitent parfois une confortation de la structure foncière pour garantir une viabilité économique. Parallèlement, les candidats à l'installation hors cadre familial connaissent des difficultés pour accéder au foncier. Une sensibilisation des cédants à la libération du foncier est nécessaire et doit s'accompagner d'un travail d'animation local entre les acteurs (cédants, propriétaires, repreneurs, élus).

Il s'agit d'assurer le renouvellement des entreprises agricoles et rurales en anticipant sur les cessions d'activités, en intervenant sur la réorganisation foncière et la mise en relation avec des repreneurs, afin de garantir la pérennité du potentiel de production, raisonner et optimiser la gestion des espaces agricoles. Ce travail en amont de la reprise ou de l'installation permettra aussi de réfléchir et d'agir sur d'autres difficultés comme le logement du candidat à l'installation et la préparation d'un projet de retraite pour le cédant.

Modifications introduites au titre de l'avenant :

Ouverture de la maîtrise d'ouvrage à la chambre d'agriculture, ADASEA et associations.

Description :

Il s'agit de soutenir les structures souhaitant mettre en place un comité local à l'installation ou tout autre projet permettant de faciliter l'installation ou la transmission d'une ou de plusieurs exploitations. L'animation des CLI se fera en étroite liaison avec la collectivité locale concernée (de préférence une communauté de communes)

Les dépenses éligibles sont de la communication et des journées d'animation ou intervenants pour les expérimentations. Cette action sera menée en étroite liaison avec la fiche action 55 : Impulser une gestion cohérente du foncier.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

territoire VALDAC

Bénéficiaire : collectivités locales, chambre d'agriculture, ADASEA, associations

Responsable local du projet : Chargé de mission PSADER

Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux, chateau du bousquet, 07 800 Saint Laurent du Pape, 04 75 60 96 08, psader.valdac@orange.fr

Partenaires associés :

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
animation	FCT	120.000	120.000	
Total des dépenses	FCT	120.000	120.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		120.000	60.000	50%
Total des subventions			60.000	
Auto-financement			60.000	50%
Total des recettes			120.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :

Suivi et évaluation :

Nombre de reprises effectuées, implication des décideurs locaux, de la population,

Observations :

Partenaires

Chambres d'agriculture, ADASEA, SAFER, point accueil installation, point accueil transmission, organismes professionnels agricoles, autres consulaires, associations, sites de proximité, collectivités locales, PNR des Monts d'Ardèche.

Liens avec le PNR des Monts d'Ardèche

Le PNR n'a pas actuellement de prérogatives sur ces actions. Toutefois, il sera sollicité pour suivre les travaux des CLI existants sur le territoire commun.

Fiche action	56	Impluser une gestion cohérente du foncier
Dispositif		PSADER volet CDRA
Contrat	CD6E	Valence Drôme Ardèche Centre
Axe	A1	Emploi durable-Attractivité-Compétitivité
Objectif	05	Agriculture et développement rural

Contexte :

Le territoire VALDAC se caractérise à la fois par une dynamique de sous utilisation voire d'abandon de surfaces agricoles sur une partie de son territoire et d'autre part une concurrence de plus en plus forte sur des zones où se forment des projets d'urbanisation/d'infrastructures. Les impacts en terme paysager, de cadre de vie et de risques (incendies notamment) sont directs. C'est pourquoi des actions de concertation préalables sont à mettre en oeuvre pour une meilleure prise en compte des enjeux agricoles dans les projets d'aménagement et d'urbanisation.

Pour les espaces en déprise, des initiatives de reconquête peuvent être envisagées en s'appuyant sur une valorisation agricole : pastoralisme, bois énergie...

Modifications introduites au titre de l'avenant :

Fusion de toutes les opérations

Baisse de 10 000€ de subvention

Création d'une ligne en investissement, notamment pour les études préalables au PLU.

Ouverture de la maîtrise d'ouvrage aux associations et aux consulaires

Description :

Trop souvent, les territoires ne mesurent pas l'importance de conserver des parcelles en zones agricoles. Les élus locaux qui souhaitent agir pour sauvegarder cet outil de production et cet élément de cadre de vie, ne semblent pas suffisamment informés des dispositifs existants (zone agricole protégée, réserve foncière, périmètre de protection de l'agriculture et des espaces naturels, ...) et de leurs modes d'application.

Les collectivités locales ont pourtant un rôle important dans la gestion du foncier. Les projets susceptibles d'être soutenus seront centrés sur le foncier agricole de la collectivité locale. Cela peut aller de la prise en compte des enjeux agronomiques et agricoles des terrains agricoles dans les PLU, jusqu'à la création de structures collectives de gestion du foncier (groupement foncier agricole) ou le recensement des biens vacants.

Le territoire VALDAC portera une opération d'animation et de sensibilisation à l'attention des décideurs locaux dans l'objectif de favoriser l'émergence d'initiatives de collectivités en faveur de l'installation et de la préservation des fermes et des terres agricoles (en lien avec l'association Terre de Liens)

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

territoire VALDAC

Bénéficiaire : SMEOV pour VALDAC, communes, EPCI, associations, consulaires

Responsable local du projet : Chargé de mission PSADER

Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux, château du bousquet 07 800 Saint Laurent du Pape, 04 75 60 96 08, psader.valdac@orange.fr

Partenaires associés :

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Etude, animation et ingénierie	FCT	140.092	140.092	
Etude préalable à un PLU	INV	20.000	20.000	
Total des dépenses	FCT	140.092	140.092	
Total des dépenses	INV	20.000	20.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		160.092	80.046	50%
Total des subventions			80.046	
Auto-financement			80.046	50%
Total des recettes			160.092	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 12%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :

Durée du PSADER

Suivi et évaluation :

Outils de sensibilisation et d'information mis en place, nombre diagnostic foncier

Observations :

Partenaires

DDE, CAUE, SAFER, collectivités locales, Conseils Généraux, DDAF, Chambres d'Agriculture, PNR des Monts d'Ardèche.

Ces actions seront menées en lien avec le volet Aménagement -Foncier du CDRA

Liens avec le PNR des Monts d'Ardèche

La problématique du foncier est une des préoccupations du PNR. Aujourd'hui, le service urbanisme du PNR porte un avis technique sur les projets de PLU. Dans la perspective de réalisations de diagnostics fonciers agricoles, un avis des services agricoles du PNR sera également sollicité.

Le programme LEADER sur le PNR peut être sollicité notamment dans le cadre de l'appel à projet pour soutenir les communautés de communes qui embauche un animateur foncier.

Le PNR travaille aussi avec des structures comme Terre de Liens, la SAFER et l'association Avril sur ces questions de foncier auprès des EPCI.

Le PNR a initié en 2010 le diagnostic pastoral dans l'objectif de mettre en place un plan pastoral territorial.

Indicateurs de résultats

Outils de sensibilisation et d'information mis en place, nombre de communes couvertes par un diagnostic de leur foncier agricole, nombre de ZAP, PPAEN créés, ...

Fiche action	57	Connaître et accueillir les nouveaux arrivants agricoles et/ou ruraux
Dispositif		PSADER volet CDRA
Contrat	CD6E	Valence Drôme Ardèche Centre
Axe	A1	Emploi durable-Attractivité-Compétitivité
Objectif	05	Agriculture et développement rural

Contexte :

Près de la moitié des installations agricoles sont faites "hors cadre familial". On assiste aussi à l'arrivée de nouveaux actifs sur le territoire ou à des "reconversions" d'activité. Tous ces porteurs de projets ont besoin d'appui technique ainsi qu'une période d'immersion sur le territoire d'accueil pour bien jauger leurs capacités et leur projet et afin d'éviter toutes désillusions.

Nous devons mieux connaître ceux qui ont été séduits par notre territoire et souhaitent s'y installer, identifier leur besoins et leurs attentes et les accompagner dans leur installation.

Modifications introduites au titre de l'avenant :

action supprimée

Description :

Opération 1 : Etude nouveaux arrivants

Le territoire souhaiterait mieux connaître les néo-ruraux qui décident de s'installer ici. Une étude sur les nouveaux arrivants pourrait être réalisée sur tout le territoire qui sont-ils ? que font-ils ? que cherchent et souhaitent-ils ? que savent-ils du territoire ? quels sont leurs besoins, leurs attentes ?... L'étude devra aboutir à des préconisations d'actions.

Opération 2 : Actions d'immersion

Au-delà de cette potentielle étude, le territoire soutiendra des actions d'immersion des nouveaux arrivants sous des formes qui n'existent pas encore sur le territoire. Les dépenses éligibles seront des frais d'intervenants, d'organisation des actions, de la communication (seulement conception pour la communication papier).

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Bénéficiaire : SMEOV pour VALDAC, associations, communes, EPCI

Responsable local du projet : Maëlys Chomel

Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux, château du bousquet 07 800 Saint Laurent du Pape, 04 75 60 96 08, psader.valdac@orange.fr

Partenaires associés : Sites de proximités, collectivités locales

Plan de financement prévisionnel (€):

Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		0		0%
Total des subventions				
Auto-financement			0	
Total des recettes			0	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement :

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :

Durée du PSADER

Suivi et évaluation :

Conclusions de l'étude sur les nouveaux arrivants, nombre d'actions d'immersion soutenues

Observations :

Fiche action	58	Valoriser les patrimoines agricole et paysager
Dispositif		PSADER volet CDRA
Contrat	CD6E	Valence Drôme Ardèche Centre
Axe	A1	Emploi durable-Attractivité-Compétitivité
Objectif	05	Agriculture et développement rural

Contexte :

Les paysages qui composent le territoire sont de véritables atouts parfois peu reconnus par la population locale. Les impacts des activités humaines sur l'organisation et l'esthétique du cadre de vie sont très souvent ramenés aux seuls points noirs (friches, paysages fermés, bâtiments, réseaux électriques ...)

Le territoire doit travailler pour faire connaître et reconnaître ces liens historiques entre activités humaines et paysages.

Modifications introduites au titre de l'avenant :

Opération sur les sentiers découverte : création d'une ligne sur du fonctionnement à enveloppe constante.

Description :

Volet 1 : étude de paysages

Des études de paysages sont la base d'un premier travail nécessaire afin d'alimenter et de formaliser ce "porté à connaissance". Cette action peut aussi répondre au grand besoin d'échange et d'interconnaissance entre les agriculteurs, les habitants, les autres acteurs du territoire...

Une fois toutes ces informations réunies, une exposition sera créée et circulera dans les communes du territoire (ou tout autre support de communication). Cette exposition sera prétexte à créer un lieu temporaire de rencontre et d'échanges entre les agriculteurs, les décideurs locaux et la population. On peut imaginer aussi des échanges plus formalisés comme l'intervention de spécialistes, d'agriculteurs, l'organisation de débats... Cette action sera menée en lien étroit avec le CLD VALDAC (diffusion de l'information, animation de soirées-débats, lecture de paysages, autres actions)

Les crédits seront des crédits d'études, la réalisation de l'exposition et la participation aux frais des intervenants.

Volet 2 : interprétation et découverte des paysages et des productions agricoles

En parallèle, le territoire soutiendra les initiatives locales d'interprétation et de valorisation des paysages. L'objectif est de faire (re)découvrir ces paysages et surtout ce qui les lie à l'Homme, autant aux populations de passage qu'aux résidents. L'accent devra être mis sur le caractère agricole (passé et/ou présent) du paysage, du site (lien possible avec une production agricole)

Pourront être financés selon le stade du projet :

- 1) Les travaux d'aménagement, d'égagement, de défrichage dans l'objectif de sentiers d'interprétation et de points de vue
- 2) la signalétique, et des produits de communication
- 3) les études et animations nécessaires en amont de l'investissement

Cette action s'articulera avec les fiches actions du CDRA du volet tourisme et du volet patrimoine, notamment la fiche action n°21 "Valoriser les patrimoines dans leur diversité et leur réappropriation"

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

territoire VALDAC

Bénéficiaire : SMEOV pour VALDAC, associations, communes, EPCI, grp de propriétaires forestiers

Responsable local du projet : Chargé de mission PSADER

Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux, chateau du bousquet 07 800 Saint Laurent du Pape, 04 75 60 96 08, psader.valdac@orange.fr

Partenaires associés :

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
2- Sentiers d'interprétation et/ ou découverte	INV	78.550	78.550	
2- Sentiers d'interprétation et/ou découverte	FCT	54.783	54.783	
1- Etude de paysage et animation forum	FCT	25.000	25.000	
1- Exposition	INV	15.000	15.000	
Total des dépenses	INV	93.550	93.550	
Total des dépenses	FCT	79.783	79.783	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		173.333	60.000	35%
Total des subventions			60.000	
Auto-financement			113.333	65%
Total des recettes			173.333	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 54%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :

Durée du PSADER

Suivi et évaluation :

Nombre de projets aidés, fréquentation de ces nouveaux sites, participation de la population

Observations :

Partenaires

CAUE, PNR des Monts d'Ardèche, sites de proximité, CREN, Chambres d'Agriculture, ONF, CRPF, CLD.

Ces actions seront menées en lien avec les volets culture et patrimoines du CDRA

Liens avec le PNR des Monts d'Ardèche

Dans le volet 1, le PNR apportera un appui méthodologique pour la constitution du cahier des charges. Il suivra la réalisation du contenu de l'exposition itinérante.

Dans le volet 2, l'intervention soit du PNR, soit du PSADER VALDAC sera étudiée au cas par cas, selon si la thématique centrale du projet est issue du cœur de métier du PNR (patrimoine des terrasses, productions agricoles en lien avec la marque Parc)

Fiche action	59	Développer une culture forestière chez les propriétaires
Dispositif		PSADER volet CDRA
Contrat	CD6E	Valence Drôme Ardèche Centre
Axe	A1	Emploi durable-Attractivité-Compétitivité
Objectif	05	Agriculture et développement rural

Contexte :

La surface boisée augmente depuis plusieurs années, provoquant la fermeture des paysages et l'abandon de certaines terres agricoles. Les professionnels de la forêt remarquent la très faible gestion des forêts par les propriétaires privés. Le manque d'entretien des forêts limite la qualité des bois mobilisés et chaque parcelle peu ou pas entretenue est un facteur supplémentaire favorisant le départ et la progression des incendies.

L'Ardèche est un département où la "culture" de la forêt, c'est-à-dire la connaissance des éléments d'une bonne gestion forestière, est quasi-inexistante. C'est pourquoi il est essentiel d'informer et de former les propriétaires forestiers à la gestion rationnelle et durable des forêts. Des actions ciblées viseront à donner aux propriétaires forestiers les moyens de gérer durablement leurs espaces forestiers.

Modifications introduites au titre de l'avenant :

aucune

Description :

Opération 1 : Journées de sensibilisation

De telles actions sont difficiles à mener et n'atteignent pas toujours le résultat escompté. Les propriétaires sont difficiles à mobiliser car tous n'habitent pas le territoire ou encore ne se sentent pas concernés par ce type d'information.

Les agriculteurs sont, par contre, un public plus facile à atteindre : ils sont parfois propriétaires forestiers, ils habitent sur le territoire, ils travaillent eux-mêmes dans leurs forêts... Il faut mettre en avant les intérêts de ces informations comme le tri du bois, les méthodes d'entretien, ce qu'il faut savoir et faire pour éviter les accidents...

Cette opération se déroulera en deux temps :

- Une première étape avec des réunions de sensibilisation : 5 à destination d'un public essentiellement d'agriculteurs, 3 pour le public forestier (d'après les données du cadastre)
- Une deuxième étape, l'année suivante, sera consacrée à 5 rencontres thématiques, selon les thèmes identifiés comme prioritaires d'après les premières rencontres.

Opération 2 : Visites diagnostics

A ces journées d'information seront liées des visites diagnostic : il s'agira, suite aux réunions organisées de réaliser 40 visites diagnostic sur 2 ans. Ces visites diagnostics sont des contacts individuels sur le terrain donnant lieu à un compte rendu écrit.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Bénéficiaire : CRPF et Chambres d'agriculture

Responsable local du projet : chargé de mission PSADER

Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux, château du bousquet 07 800 Saint Laurent du Pape, 04 75 60 96 08, psader.valdac@orange.fr

Partenaires associés : CRPF, ONF, PNR des Monts d'Ardèche, chambres d'agriculture

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
2- Visites diagnostics	FCT	18.000	18.000	
1- Journées de sensibilisation	FCT	13.950	13.950	
Total des dépenses	FCT	31.950	31.950	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		31.950	10.980	34%
Total des subventions			10.980	
Auto-financement			20.970	66%
Total des recettes			31.950	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :

Suivi et évaluation :

Fréquentation des réunions, retours auprès des intervenants, nombres de plans de gestion

Observations :

Fiche action	60	Soutenir la mise en place d'une ferme communale
Dispositif		PSADER volet CDRA
Contrat	CD6E	Valence Drôme Ardèche Centre
Axe	A1	Emploi durable-Attractivité-Compétitivité
Objectif	05	Agriculture et développement rural

Contexte :

Certaines parties du territoire voient leurs activités agricoles diminuer, à cause de la pression foncière ou de l'étalement de la forêt. Le nombre d'exploitations diminue sans cesse dans certaines communes.

L'objectif est d'apporter un soutien en financement pour permettre aux collectivités locales d'agir lorsque les initiatives privées font défaut.

Modifications introduites au titre de l'avenant :
aucune

Description :

Dès le repérage d'un ou plusieurs projets, des moyens pourront être mobilisés sur les fiches actions 55 et 56, notamment pour l'animation foncière, la recherche et implication du chef d'exploitation ou co-exploitant...

Cette fiche action permettra le soutien à l'acquisition de bâtiment et de foncier par la collectivité, aux travaux d'aménagement ou de réhabilitation des bâtiments, dans l'objectif de créer une nouvelle activités agricoles.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Bénéficiaire : collectivités locales

Responsable local du projet : Chargé de mission PSADER

Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux, chateau du bousquet 07 800 Saint Laurent du Pape, 04 75 60 96 08, psader.valdac@orange.fr

Partenaires associés : Collectivités locales, Chambres d'Agriculture, PNR des Monts d'Ardèche, sites de proximités

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Mise en place d'une ferme communale	INV	316.000	316.000	
Total des dépenses	INV	316.000	316.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		316.000	95.000	30%
Total des subventions			95.000	
Auto-financement			221.000	70%
Total des recettes			316.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 100%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :

durée du PSADER

Suivi et évaluation :

nombre d'emplois créés, surface de l'espace préservé et entretenu, adhésion des habitants et des élu

Observations :

Fiche action	61	Initier l'animation pour l'agriculture et le monde rural du territoire
Dispositif		PSADER volet CDRA
Contrat	CD6E	Valence Drôme Ardèche Centre
Axe	A1	Emploi durable-Attractivité-Compétitivité
Objectif	05	Agriculture et développement rural

Contexte :

Les volets agricoles des précédents contrats de développement n'ont pas atteint les résultats attendus pour diverses raisons, dont notamment, le manque d'ingénierie et d'animation spécifique sur l'agriculture et le développement rural.

Vu l'hétérogénéité et l'étendue du territoire, une animation est le gage d'une réalisation transversale du programme d'actions, de la mise en place d'actions concertées et de l'émergence de projets.

Modifications introduites au titre de l'avenant :

aucune

Description :

Le PSADER financera un poste d'animateur équivalent temps plein durant les 5 ans du contrat, salaire et charges annexes de fonctionnement dans la limite de 25% du salaire chargé pour les frais de fonctionnement.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

territoire VALDAC

Bénéficiaire : SMEOV pour VALDAC

Responsable local du projet : Chargé de mission PSADER

Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux, chateau du bousquet 07 800 Saint Laurent du Pape, 04 75 60 96 08, psader.valdac@orange.fr

Partenaires associés : PNR des Monts d'Ardèche, Chambres d'agriculture, Conseils Généraux, DADR, Sites de proximité ...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
poste d'animation PSADER	FCT	131.700	131.700	
Total des dépenses	FCT	131.700	131.700	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		131.700	65.850	50%
Total des subventions			65.850	
Auto-financement			65.850	50%
Total des recettes			131.700	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :

Durée du PSADER

Suivi et évaluation :

Nombre de projets soutenus et réalisés, partenariats, mutualisation.

Observations :

Fiche action	62	Organiser des manifestations sur l'agriculture, les métiers et savoir-faire, le gout et l'alimentation
Dispositif		PSADER volet CDRA
Contrat	CD6E	Valence Drôme Ardèche Centre
Axe	A1	Emploi durable-Attractivité-Compétitivité
Objectif	05	Agriculture et développement rural

Contexte :

Le territoire VALDAC est riche de ses agricultures, de ses productions et de ses savoir-faire. Soutenir l'agriculture et le monde rural c'est aussi les faire connaître au grand public. Le territoire VALDAC souhaite développer les manifestations sur l'agriculture, les métiers et les savoir-faire, ainsi que le gout et l'alimentation.

Modifications introduites au titre de l'avenant :

action nouvelle

Description :

Il existe déjà sur le territoire VALDAC des manifestations sur ces sujets. L'objectif est d'aider à la mise en place de nouvelles manifestations ou la réorientation de manifestations existantes. Les manifestations soutenues devront permettre la (re)découverte de produits du territoire ou d'éléments agricoles et ruraux constitutifs du territoire.

Les dépenses éligibles seront de l'animation pour la préparation et l'organisation de la manifestation, des frais de communication et de l'animation lors de la manifestation. Pour les manifestations récurrentes, l'aide ne pourra pas être renouvelée au-delà de 3 ans et la subvention sera dégressive.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

territoire VALDAC

Bénéficiaire : Collectivités locales, associations, consulaires

Responsable local du projet : chargé de mission PSADER

Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux, château du bousquet 07 800 Saint Laurent du Pape, 04 75 60 96 08, psader.valdac@orange.fr

Partenaires associés :

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
aide au démarrage et soutine à la manifestation	FCT	50.000	50.000	
Total des dépenses	FCT	50.000	50.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		50.000	20.000	40%
Total des subventions			20.000	
Auto-financement			30.000	60%
Total des recettes			50.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :

durée du PSADER

Suivi et évaluation :

nombres et fréquentation des manifestations soutenues

Observations :

Partenariats:

Consulaires, associations de producteurs, fédérations des CIVAM Drôme et Ardèche, Goûtez l'Ardèche, Agribio Drôme et Agribio Ardèche, PNR des Monts d'Ardèche, territoires limitrophes

Liens avec le PNR des Monts d'Ardèche

Le PNR, dans le cadre des castagnades, assure la communication (affiches, documents promotionnels, banderoles et radio) des fêtes de la châtaigne.

Intitulé	Coût prévisionnel sur la durée du programme			Modalité d'intervention de la Région				évolution taux	évolution montant
	Montant	dont	dont	Taux	Subvention	dont	dont		
	éligible au titre du PSADER	Invest.	Fonct		plafonnée	Invest	Fonct		
ACTIONS INSCRITES AU PSADER									
Action 51. Encourager les approvisionnements locaux et les circuits courts	537 523 €	333 333 €	204190	34%	181 676 €	100 000 €	81 676 €	0%	38 156 €
Action 54. Soutenir la diversification vers des activités de services et l'agritourisme	69 948 €	- €	69 948 €	50%	34 974 €	0	34 974 €	0%	24 474 €
Action 55. Faciliter l'accès aux outils de production	120 000 €	- €	120 000 €	50%	60 000 €		60 000 €	0%	0 €
Action 56. Impulser une gestion cohérente du foncier	160 092 €	20 000 €	140 092 €	50%	80 046 €	10000	70 046 €	0%	20 046 €
Action 61. Initier l'animation pour l'agriculture et le monde rural du territoire	131 700 €	- €	131 700 €	50%	65 850 €		65 850 €	0%	0 €
enveloppe supplémentaire pouvant être sollicitée dans le cadre d'un avenant									-62 630 €
ACTIONS INITIALEMENT INSCRITES DANS LE VOLET AGRICOLE DU CDRA									
Action 50. Soutenir les démarches de valorisation locale des produits du territoire	624 880,00 €	570 000,00 €	54 880,00 €	32%	197 440 €	170 000 €	27440	-2%	57 440 €
Action 52. Maintenir et développer les structures d'abattage et de découpe sur le territoire	Action supprimée								-20 000 €
Action 53. Accompagner le développement de la filière bois	124 827 €	66 667 €	58 160 €	39%	49 080 €	20 000 €	29 080 €	-7%	-13 920 €
Action 57. Connaître et accueillir les nouveaux arrivants agricoles et/ou ruraux	Action supprimée								-11 500 €
Action 58. Valoriser les patrimoines agricole et paysager	173 333 €	93 550 €	79 783 €	35%	60 000 €	31 065 €	28 935 €	0%	0 €
Action 59. Développer une culture forestière chez les propriétaires	31 950 €	- €	31 950 €	34%	10 980 €	0	10 980 €	1%	0 €
Action 60. Soutenir la mise en place d'une ferme communale	316 000,00 €	316 000 €	- €	30%	95 000,00 €	95 000 €	0	1%	0 €
Nouvelle action : Action 62. Organiser des manifestations sur l'agriculture, les métiers et savoirs-faire, le goût et l'alimentation	50 000,00 €		50000	40%	20 000,00 €		20000		20 000 €
part restant à affecter sur axe 1 objectif 5 du CDRA									-2 020 €
	2 340 253,00 €	1 399 550,00 €	940 703,00 €	37%	855 046 €	426 065 €	428 981 €		+ 50 046 €